



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1820 - 29/02/2024

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :

- Fermeture de l'entreprise pour congés payés : quelles sont les démarches ?
- Taxe sur le GNR

Page 4 :

- Les formations à venir à la Maison de l'Artisan
- Petites annonces

Enquête Xerfi pour l'U2P : les chefs d'entreprise jugent l'effort de simplification insuffisant

La simplification administrative est un serpent de mer qui n'en finit pas de remonter à la surface. Des simplifications ont été réalisées dans le passé à l'instar de la DSN -Déclaration sociale nominative-, mais les chefs d'entreprise de proximité ne les jugent pas suffisantes.

Les résultats d'une enquête* de l'institut Xerfi réalisée à la demande de l'U2P révèlent que 39% des chefs d'entreprise de proximité consacrent une demi-journée ou davantage par semaine aux formalités administratives. Les artisans, commerçants et professionnels libéraux ne bénéficient pas de ressources internes dédiées aux tâches administratives et sont parmi les chefs d'entreprise qui ont le temps de travail hebdomadaire le plus élevé.

Simplifier leur environnement et leur permettre d'exercer le cœur de leur métier est donc une priorité absolue. Le bâtiment est le secteur le plus impacté, avec près des trois quarts des artisans déclarant consacrer au moins une demi-journée par semaine aux formalités administratives.

Par ailleurs le phénomène a continué pour partie à s'aggraver au cours des trois dernières années avec 27% des sondés qui ont constaté une augmentation du temps consacré aux tâches administratives contre seulement 7% qui ont enregistré une baisse.

Les obligations d'origine fiscale (30% des sondés), sociale (26%) et comptables (19%) sont celles qui nécessitent le plus d'être simplifiées. En outre, seuls 14% des chefs d'entreprise considèrent que la numérisation, la télétransmission, ou le télépaiement ont réduit significativement le temps consacré aux formalités.

L'U2P a remis à Bruno Le Maire 133 mesures de simplifications. Parmi celles-ci l'U2P demande d'ores et déjà que trois mesures génériques soient mises en place :

- Etablir un « stress-test TPE » en amont de toute nouvelle mesure législative ou réglementaire
- Imposer le « transmettre une fois » de sorte que les informations transmises par l'entreprise à une administration soient accessibles à toutes les autres administrations et mettent fin aux multiples déclarations
- Réduire de 25% la charge administrative des TPE-PME issue de l'Europe et vérifier l'applicabilité des nouvelles mesures par les entreprises des pays ressortissants.

En outre les responsables nationaux de l'U2P lanceront au printemps une tournée des régions au cours de laquelle ils recueilleront directement les propositions de simplification des chefs d'entreprise de proximité.

**Enquête réalisée à la demande de l'U2P par l'institut Xerfi auprès de 7675 entreprises de proximité en janvier 2024.*



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

seido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société par Actions Simplifiée immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, dénommée « QMQN », au capital de 1 000 €, ayant pour objet l'acquisition de titres de participation de société, toutes opérations de gestion de patrimoine, le conseil en stratégie, management ; la réalisation de toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. ; la détention de participations de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables ; son siège est à PERPIGNAN (66000), 16 cours Palmarole ; le président est Mme Cécile Argiot demeurant à PERPIGNAN (66000), 16 cours Palmarole.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, trois jours ouvrés au moins, avant la réunion de l'assemblée.

Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé, est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Pour avis, Le Président.



SELARL SIMON - DELONCA - BROS
SELARL d'Avocats
Tecnosud - 80 Rue James Watt
66100 PERPIGNAN

**AMBULANCES ET TAXIS DU LITTORAL
SARL AU CAPITAL DE 249.210 EUROS
SIÈGE SOCIAL :**
66700 ARGELES SUR MER
16, RUE DE LORIOTS
451 200 653 RCS PERPIGNAN

PRESIDENT

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 22 Février 2024, il a été :

- décidé de nommer pour une durée indéterminée en qualité de Président, M. David THADEE, demeurant à 66700 ARGELES-SUR-MER - 10, rue de la Solidarité, en remplacement de M. Philippe CORBELLI, démissionnaire.

- pris acte de la cessation des fonctions de M. Xavier CATOIS en qualité de Directeur Général. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Pour avis,



Pour vous remercier de votre fidélité, en plus des services et informations habituelles, nous vous offrons une multitude de remises sur vos dépenses professionnelles : téléphonie, impressions, matériel, fournitures... Bénéficiez de tarifs négociés avec des grands groupes grâce à votre adhésion à votre syndicat.

Et tout ça, sans dépenser un seul euro supplémentaire !

**Vous aussi, réalisez
des économies**
en comparant gratuitement vos factures fournisseurs

Quelques exemples d'économies constatées



Véhicules



Fournitures de bureau



Intérim



Contrôles réglementaires
& sécurité incendie



Outils de motivation



Téléphonie



Entretien du linge et EPI



Maintenance et entretien



Grossistes alimentaires

Les remises sont données à titre indicatif et peuvent évoluer, pour découvrir l'intégralité des fournisseurs et bénéficier des remises, rendez-vous sur votre espace :

<https://www.lesmetiersdebouche-avantages.fr/>



La caution
des professionnels



BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers :

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **22 Avril 2024**

- Taxis :

- ➔ Formation Continue : **02-03 Avril 2024 « NOUVELLE DATE ! »**
- ➔ Formation Continue : **14-15 Mai 2024**
- ➔ Formation Continue : **25-26 Juin 2024 « NOUVELLE DATE ! »**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **08 au 26 Avril 2024**

- Esthétique :

- ➔ Développer la Confiance en soi : **24-25 Mars 2024**

- Automobiles / Carrossiers :

- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter***
- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter***

- Bâtiment :

- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **14-15 Mars 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **18 au 22 Mars 2024**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **19-20 Mars 2024**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **19 au 21 Mars 2024**
- ➔ QUALIPV ELEC : **23 au 25 Avril 2024 ou 17 au 19 Septembre 2024**
- ➔ QUALIPAC : **22 au 26 Avril 2024 ou 21 au 25 Octobre 2024**
- ➔ Maintien des Connaissances NORME NFC 15-100 : **26 Avril 2024**
- ➔ Mise En Sécurité LOI ALUR : **06 Juin 2024**
- ➔ Borne IRVE niveau 1 : **13 Juin 2024**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre 2024**
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter***
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter***
- ➔ FEEBAT RENOVE : **Nous contacter***
- ➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **Nous contacter***
- ➔ Habilitation élec B2V-B1V-BR-BC : **Nous contacter***
- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter***
- ➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter***

- Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter***
- Recyclage (1 jour) : **03 Mai 2024**

* **CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

Dès qu'un groupe est constitué 1 date est proposée. N'hésitez-pas à vous positionner.

APPRENTISSAGE

➔ JF titulaire CAP Chocolatier Confiseur, suite à désistement de son maître d'apprentissage cherche BTM Pâtisserie. Tél : 07.86.64.9662

➔ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joallerie à Nîmes.

Contact : 06 10 99 55 12.

➔ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

EMPLOI / STAGE

➔ Pour reconversion professionnelle, personne recherche stage d'observation non rémunéré en BIJOUTERIE. Très bonne présentation, sérieuse et motivée. Contacter : 06 58 64 39 25

➔ Recrute CDD en coiffure de mars à juin sur Bompas pour titulaire du BP. 24h/semaine.

Envoyer CV à angladen@wanadoo.fr

➔ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture. Contact : 07 74 62 96 54

VENTE / LOCATION

➔ Vds 4 ADS secteur Conflent. Pas de vente à l'unité. Pour toute demande contact par mail : cricri2.moto@orange.fr

➔ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m² avec terrasse de 22m² et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain. Tél : 06 82 49 17 39

➔ Vds ADS sur St Cyprien avec numéro de téléphone. Prix : 130 000€. Contact au 06 09 52 64 98.

➔ Vds institut de beauté, centre de Perpignan, dans bel appartement de 120 M2. Tenu 23 ans. Clientèle fidèle. Cause retraite. Tél : 06 21 01 09 00 ou 06 45 71 07 12

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0623G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1^{er} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires